

Actualité



Évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité - 1er Février 2026

tarifs réglementés de l'électricité : une légère baisse prévue au 1er février 2026

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé une baisse moyenne de 0,8 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1er février 2026.

> [Voir la délibération de la CRE](#)

Cette évolution a été examinée par le Conseil supérieur de l'énergie et publié dans l'[arrêté ministériel du 28 janvier 2026](#).

⚠ Attention : cette baisse est une moyenne.

L'évolution de votre facture dépend de l'**option tarifaire choisie**. Le prix de la plupart des options tarifaires va peu évoluer, tandis que l'**option Tempo** va **augmenter d'environ 6 % en moyenne**.

Le montant de l'abonnement est maintenant identique entre l'option Base et l'option Heures pleines / Heures creuses. L'**option tarifaire Heures pleines / Heures creuses** devient maintenant financièrement intéressante dès que votre consommation en heures creuses dépasse un quart de votre consommation totale.

Pour en savoir plus :

> Consulter la fiche « [Optimiser l'option « Heures pleines / Heures creuses »](#) »

> Consulter la calculette : [Base ou Heures pleines / Heures creuses ?](#)

Comment s'explique l'évolution des tarifs réglementés au 1er février ?

L'évolution limitée des tarifs résulte de plusieurs facteurs qui se compensent. La baisse des coûts d'approvisionnement en électricité est en partie neutralisée par la hausse de certaines charges, notamment liées à la commercialisation et aux dispositifs d'économies d'énergie.

Les coûts liés aux réseaux d'électricité restent inchangés à cette date.

> Voir l'évolution des taxes au 1er février 2026 : [Accise, CTA, TVA, les 3 taxes sur ma facture](#)

Quel impact sur la facture ?

Concrètement, la proposition de la CRE correspondrait à une **baisse d'environ 2 € TTC par MWh** soit près de **9 € d'économies sur l'année** pour un foyer consommant en moyenne 4,5 MWh.

? Pour comparer les offres, utilisez le comparateur du médiateur national de l'énergie :

comparateur.energie-info.fr

Et utiliser la fiche pratique : « [Comment comparer les offres](#) »

Et pour le gaz, quelle est l'évolution au 1er février ?

[Actualité Prix repère Gaz février 2026](#)

Actualité du 26 janvier, mise à jour le 2 février



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le [0 800 112 212](tel:0800112212) Service & appel gratuits